

Feuillet informatif Thérapie

Le terme « thérapie »

Sous le terme thérapie se cache une large palette de mesures. Les plus connues sont les cures de désintoxication, la réhabilitation résidentielle et la réinsertion professionnelle, l'accompagnement semirésidentiel et ambulatoire, le traitement par substitution.

Avec toutes ces mesures, on vise à la stabilisation de la situation personnelle de la personne dépendante, ainsi qu'à apporter une amélioration de son environnement social et de l'espace public. Le but commun principal de ces mesures thérapeutiques reste le soutien apporté aux personnes dépendantes pour s'intégrer au sein de la société et leur permettre de vivre de manière indépendante.

Large offre de thérapies

Les tableaux cliniques des personnes dépendantes sont multiples, selon le cadre de vie et l'origine de la dépendance. Pour aider, il faut donc une offre diversifiée. L'association des diverses offres de thérapies permet de prendre en compte les nécessités spécifiques de la personne dépendante. La révision partielle assure cette offre importante. (Art 3d)

La Suisse dispose d'une offre importante en matière de thérapies. Les institutions pour la thérapie résidentielle des dépendances offrent environ 1'300 places de thérapie pour des personnes dépendantes.¹ L'accent est principalement mis sur la réhabilitation et l'intégration dans les domaines du logement, de l'activité professionnelle, de la formation et des loisirs. Dans le domaine ambulatoire, il y a divers programmes et institutions, et il y a donc, par exemple, environ 17'500 personnes dépendantes à l'héroïne en traitement avec substitution de méthadone, et 1'300 en traitement avec substitution d'héroïne. Les différentes formes de traitement des maladies corporelles et psychiques apportent une grande contribution à l'amélioration de l'état de santé des personnes dépendantes. Elles sont aussi au bénéfice de la santé publique, puisqu'elles aident à protéger des risques de contamination par des maladies contagieuses telles que le SIDA ou l'hépatite.

Assurer l'offre de thérapie existante, d'une qualité élevée

La thérapie de personnes toxicomanes est une tâche exigeante. Aujourd'hui, la Suisse dispose, grâce à l'offre très diversifiée, de beaucoup d'expérience et de savoir accumulés. La politique des quatre piliers s'appuie là-dessus et permet la formation, le perfectionnement et la formation continue (Art 3j).

Les offres thérapeutiques développées ces dernières décennies constituent aujourd'hui un savoir largement fondé et une grande professionnalité. Déjà maintenant, elles sont évaluées selon les besoins et continuellement perfectionnées. C'est rentable – et amène une reconnaissance internationale à l'offre de thérapies en Suisse. La révision partielle inscrit nouvellement dans la loi la coordination nationale et le soutien de la Confédération pour la formation, le perfectionnement et la formation continue des professionnels. Ainsi, le standard qualitatif élevé est garanti et des réponses efficaces sont amenées à de nouveaux défis.

Le traitement par substitution d'héroïne inscrit dans la loi

Sur mandat de la Confédération, un programme de recherche est en cours depuis 1992, dans le cadre duquel la prescription médicale d'héroïne est rendue possible. Les premiers résultats de l'analyse ont montré en 1997 que les personnes les plus dépendantes, ayant échoué dans d'autres thérapies, ont pu atteindre grâce au traitement par substitution d'héroïne une nette amélioration de

¹ Infodrog (2006)

leur état physique et de leur intégration sociale. Fin 2003 en Suisse, il y avait 1262 patientes et patients en thérapie dans l'un des 23 centres traitant par substitution d'héroïne. Cette possibilité de thérapie pour les personnes les plus touchées a été introduite de manière limitée jusqu'en 2009. La nouvelle réglementation inscrit définitivement dans la loi le traitement par substitution d'héroïne comme forme de thérapie pour un groupe de patients limité, défini très exactement.

Meilleur état de santé pour les personnes touchées

Pour permettre une vie autonome aux personnes toxicomanes, elles ont besoin d'un accompagnement pendant les phases difficiles de leur désaccoutumance. Les institutions proposant des thérapies offrent ce soutien, permettent une vie en bien meilleure santé et renforcent l'individu sur le chemin d'une vie qui n'est plus dominée par la dépendance.

Les personnes toxicomanes sont souvent au bout de leurs propres forces. Elles ont besoin de soutien pour sortir du cercle vicieux qu'est la dépendance. Les institutions proposant des thérapies et d'autres programmes offrent à ces personnes une chance de vivre à nouveau une existence autonome. Depuis la mise en oeuvre conséquente de la politique des quatre piliers, il n'y a guère de scènes de drogue ouvertes. Les offres thérapeutiques contribuent de manière déterminante à améliorer l'état de santé des personnes dépendantes et, indirectement, à protéger également la santé de la population entière.

Nouvelles dispositions dans la loi partiellement révisée

- ⊖ **Art 1a:** La politique des quatre piliers est inscrite dans la loi.
- ⊖ **Art 3h, Art 3k:** Une coordination des offres de traitement est rendue possible au-delà des limites cantonales.
- ⊖ **Art 3j:** La Confédération facilite et coordonne la formation, le perfectionnement et la formation continue.